



---

**Conférence des Parties**

**Vingtième session**

Lima, 1<sup>er</sup>-12 décembre 2014

Point 3 a) de l'ordre du jour

**Rapports des organes subsidiaires**

**Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique**

**Programme de travail sur la révision des directives pour  
l'examen des rapports biennaux et des communications  
nationales, y compris l'examen des inventaires nationaux,  
des pays développés parties**

**Proposition du Président**

**Additif**

**Projet de décision -/CP.20**

**Programme de formation d'experts pour l'examen technique  
des rapports biennaux et des communications nationales  
des Parties visées à l'annexe I de la Convention**

*La Conférence des Parties,*

*Rappelant* les articles 4, 7 et 12 de la Convention et les décisions 2/CP.1, 9/CP.2, 6/CP.3, 4/CP.5, 33/CP.7, 18/CP.10, 1/CP.13, 2/CP.17 et 19/CP.18 sur les communications nationales et les rapports biennaux,

*Rappelant également* la décision 23/CP.19 sur les directives pour l'examen des rapports biennaux et des communications nationales, y compris l'examen des inventaires nationaux,

*Ayant examiné* les recommandations pertinentes de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique,

*Reconnaissant* l'importance du programme de formation d'experts pour l'examen technique des rapports biennaux et des communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention,

1. *Prie* le secrétariat d'élaborer et de mettre en œuvre le programme de formation d'experts pour l'examen technique des rapports biennaux et des communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention, y compris l'évaluation des compétences des experts, dont les grandes lignes sont exposées dans l'annexe;

2. *Encourage* les Parties visées à l'annexe I de la Convention en mesure de le faire à soutenir financièrement la mise en œuvre du programme de formation;

3. *Prie* le secrétariat de faire figurer, dans son rapport annuel à l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique sur la composition des équipes chargées de l'examen, des informations sur le programme de formation, en particulier sur les procédures d'évaluation des compétences et de sélection des bénéficiaires, afin que les Parties puissent mesurer l'efficacité du programme.

## Annexes

### **Programme de formation d'experts pour l'examen technique des rapports biennaux et des communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention**

#### **A. Modalités du programme de formation**

1. Les cours ont pour but de former les experts chargés de l'examen technique des rapports biennaux et des communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention. Tous les cours seront disponibles en ligne. Ils seront distribués sur support électronique aux bénéficiaires qui n'ont pas facilement accès à Internet. Si une Partie le demande, les cours seront également mis à la disposition d'autres personnes intéressées par le processus d'examen, à condition que cela ne requière pas de ressources supplémentaires. Les bénéficiaires pourront demander à suivre n'importe quel cours tout au long de l'année, sans le concours d'un formateur.
2. Tous les cours de formation comporteront une évaluation des compétences. Les procédures d'évaluation seront normalisées, objectives et transparentes.
3. L'évaluation se fera en ligne. Exceptionnellement, d'autres arrangements pourront être prévus, à condition que l'évaluation se déroule sous la supervision du secrétariat et ne nécessite pas de ressources supplémentaires.
4. Les nouveaux experts chargés de l'examen qui auront suivi avec succès les modules applicables du programme de formation et auront réussi l'évaluation seront invités à participer à un examen centralisé ou effectué dans le pays, aux côtés d'experts confirmés.
5. Les experts dont les compétences n'auront pas été jugées satisfaisantes pourront subir une seconde évaluation à condition d'avoir accompli à temps toutes les tâches assignées aux bénéficiaires pendant les cours, et pour autant que cela n'oblige pas le secrétariat à engager des dépenses supplémentaires.

#### **B. Cours dispensés dans le cadre du programme de formation**

##### **1. Aspects généraux et transversaux de l'examen des communications nationales et des rapports biennaux**

**Description:** Ce cours porte sur les prescriptions en matière de notification et les procédures relatives aux aspects généraux du processus d'examen des communications nationales et des rapports biennaux au titre de la Convention et vise à donner aux équipes chargées de l'examen un aperçu complet des prescriptions et des orientations en matière de notification et d'examen concernant les procédures et modalités d'examen dans le cadre du processus d'évaluation et d'examen internationaux. Il promeut la cohérence et l'équité dans le processus d'examen en donnant des orientations techniques sur les modalités d'examen et les outils généralement utilisés.

**Élaboration:** 2014

**Mise en œuvre:** 2014-2016

**Bénéficiaires:** Nouveaux experts chargés de l'examen et examinateurs principaux

**Type de cours:** En ligne, sans formateur

**Conditions et modalités d'évaluation des compétences:** Les nouveaux experts chargés de l'examen et les examinateurs principaux doivent posséder des compétences jugées satisfaisantes avant de pouvoir faire partie des équipes chargées de l'examen. Évaluation en ligne.

**2. Examen technique des objectifs et des politiques et mesures, de leurs effets et de leur contribution à la réalisation de ces objectifs**

**Description:** Ce cours porte sur les orientations et méthodes générales pour l'examen technique des informations sur le cadre directif national et sur les objectifs et les politiques et mesures en matière d'atténuation des gaz à effet de serre (GES), sur les effets de chacune d'entre elles et sur leur contribution à la réduction des émissions de GES.

**Élaboration:** 2014

**Mise en œuvre:** 2014-2016

**Bénéficiaires:** Nouveaux experts chargés de l'examen des objectifs et des politiques et mesures, et examinateurs principaux

**Type de cours:** En ligne, sans formateur

**Conditions et modalités d'évaluation des compétences:** Les nouveaux experts chargés de l'examen doivent posséder des compétences jugées satisfaisantes avant de pouvoir faire partie des équipes chargées de l'examen. Évaluation en ligne.

**3. Examen technique des émissions de gaz à effet de serre, des tendances des émissions, des projections et des effets globaux des politiques et mesures**

**Description:** Ce cours donne des orientations et des méthodes générales pour l'examen technique des informations sur les émissions de GES, les tendances des émissions, les projections et des effets globaux des politiques et mesures.

**Élaboration:** 2014

**Mise en œuvre:** 2014-2016

**Bénéficiaires:** Nouveaux experts chargés de l'examen des tendances des émissions, des projections et des effets globaux des politiques et mesures, et examinateurs principaux

**Type de cours:** En ligne, sans formateur

**Conditions et modalités d'évaluation des compétences:** Les nouveaux experts chargés de l'examen doivent posséder des compétences jugées satisfaisantes avant de pouvoir faire partie des équipes chargées de l'examen. Évaluation en ligne.

**4. Examen technique de l'apport de ressources financières, du transfert de technologies et du renforcement des capacités**

**Description:** Ce cours donne des orientations et des méthodes générales pour l'examen technique des informations sur l'apport de ressources financières par les Parties visées à l'annexe II de la Convention aux Parties non visées à l'annexe I de la Convention, sur la promotion, la facilitation et le financement du transfert de technologies, ainsi que sur le renforcement des capacités, notamment en créant des compétences nationales sur les questions relatives aux changements climatiques, en renforçant les institutions et en développant les activités d'éducation, de formation et de sensibilisation.

**Élaboration:** 2014

**Mise en œuvre:** 2014-2016

**Bénéficiaires:** Nouveaux experts chargés de l'examen de l'apport de ressources financières, du transfert de technologies et du renforcement des capacités, et examinateurs principaux

**Type de cours:** En ligne, sans formateur

**Conditions et modalités d'évaluation des compétences:** Les nouveaux experts chargés de l'examen doivent posséder des compétences jugées satisfaisantes avant de pouvoir faire partie des équipes chargées de l'examen. Évaluation en ligne.

---